

Recherches sociographiques



Arlette CORCOS, *Montréal, Les Juifs et l'école*

Nicole Gagnon

Volume 41, numéro 1, 2000

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/057350ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/057350ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

ISSN

0034-1282 (imprimé)

1705-6225 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Gagnon, N. (2000). Compte rendu de [Arlette CORCOS, *Montréal, Les Juifs et l'école*]. *Recherches sociographiques*, 41(1), 156–158.

<https://doi.org/10.7202/057350ar>

Né à Rouyn-Noranda, de parents qui ont vécu l'aventure de l'Abitibi pendant la Grande Dépression, nous avons été nourris de « souvenirs », de récits et d'images d'un monde où les jours et l'hiver n'en finissaient plus de durer... mais où les êtres étaient faits d'ardeur, de courage et de loyauté. C'était le temps d'une jeunesse à repasser ! Nous nous attendions à retrouver dans cet ouvrage un peu de cette chaleur des abattis et des récits de pionniers qui ont le don de faire revivre les bons comme les mauvais moments d'une vie de bâtisseur. Ces derniers ne se reconnaîtraient pas dans le pays qu'on veut leur faire découvrir. Ils y trouveraient beaucoup trop de ces lubies d'universitaires pour se sentir en pays de connaissance. S'il leur arrivait d'être d'accord avec une partie de ces critiques ou de partager certaines des orientations idéologiques qui hantent des pans entiers de cette tapisserie abitibienne et témiscamiennne, leurs « parlures » et leurs mensonges auraient fait de ce lourd récit une fresque à la Bayeux. Et nous aurions pu y voir autre chose que le résultat d'une ingérence de ces « grands » venus d'ailleurs imposer leur vision et leur couleur des choses à un de ces pays du Québec qui méritait qu'on l'écoute et qu'on le laisse se conter.

Pierre-Louis LAPOINTE

Arlette CORCOS, *Montréal, les Juifs et l'école*, Sillery, Septentrion, 1997, 305 p.

Antérieurement à la grande vague d'immigration juive, qui va de 1880 à 1930, il y avait à Montréal deux synagogues, celle des Juifs anglais arrivés dès la Conquête, de rite sépharade, et celle des premiers ashkénazes, immigrés à compter de 1830. Après 1867, les deux communautés voulurent greffer une école profane à l'enseignement religieux traditionnellement dispensé par la synagogue. La loi de 1870 autorisait les Juifs de Québec et de Montréal – où ils n'étaient encore que 400 – à payer leurs taxes à l'une ou l'autre des deux commissions scolaires, lesquelles pouvaient en retour subventionner l'enseignement profane dans les écoles juives. C'est ainsi que, de 1886 à 1894, la synagogue sépharade fut associée à la commission catholique, en raison d'un différend avec la commission protestante.

À mesure que leur nombre s'accroissait, les enfants juifs fréquentaient surtout les écoles protestantes, ce qui amena la loi de 1903, stipulant que, à des fins scolaires, les Juifs seraient considérés comme protestants. L'arrangement agréera mal aux deux parties, d'une part parce que la présence juive édulcorait la transmission de l'héritage protestant ; d'autre part, parce que les protestants tenaient à garder la haute main sur leur système et refusaient par conséquent la nomination de commissaires juifs. (Il faudra attendre 1965 pour qu'un quota de cinq commissaires juifs soient nommés à la PSGBM.) En fond de scène : le problème de la taxe, dont les Juifs n'assumaient pas une juste part au début, du fait qu'il s'agissait d'une taxe foncière.

Au cours des années 1920, les Juifs sont fortement divisés sur la question scolaire. La minorité ouestmontoise tient à la loi de 1903, c'est-à-dire à l'intégration des jeunes Juifs dans l'école protestante; les représentants des orthodoxes et des ouvriers militent en faveur d'un système d'écoles séparées. Chez les protestants, on est majoritairement favorable à conserver la clientèle juive, qui représente maintenant 35 % de l'effectif total. Au terme d'une série de recours judiciaires, qui aboutissent au Conseil privé en 1928, il est établi que toutes les écoles sont de droit ouvertes aux Juifs, sauf celles qui ont le statut de « dissidentes », où l'admission est une faveur, mais qu'il ne serait pas inconstitutionnel de créer un réseau d'écoles juives. En dépit de l'opposition du clergé protestant et de la montée aux barricades de l'épiscopat catholique, qui y voit l'amorce d'un ministère de l'Instruction publique, le gouvernement Taschereau fait adopter en 1930 la loi David, prévoyant la création d'une commission scolaire juive à Montréal, indépendante du système bi-confessionnel et rattachée directement au surintendant. Mais la loi laisse aux commissaires un an pour négocier une entente avec l'une ou l'autre des commissions scolaires chrétiennes. Or, sur les sept commissaires juifs nommés par l'astucieux Taschereau, cinq sont des intégrationnistes. C'est dire qu'un accord sera conclu avec les commissions scolaires protestantes de Montréal et de Westmount, ainsi qu'avec le bureau des syndic d'Outremont, stipulant notamment que toute forme de ségrégation des enfants juifs est interdite. L'école protestante deviendra ainsi peu à peu une école laïque de langue anglaise et il n'y aura pas d'écoles publiques juives. Quant aux ségrégationnistes, ils se tournent vers la mise sur pied d'un réseau d'écoles privées, qui commenceront à recevoir des subventions gouvernementales à la fin des années soixante. À l'automne 1991, ces écoles comptaient au-delà de 6 700 élèves, pour 2 630 dans le réseau protestant et... 120 chez les catholiques. En 1993, l'Association des écoles juives chiffrait à 9 624 le nombre de ses élèves, dont « 7 425 reçoivent la formation laïque en anglais et 2 199 en français » (p. 147); on ne connaît cependant pas le nombre d'enfants juifs dans le réseau public, où cette donnée n'est plus recueillie.

L'école juive type est foncièrement confessionnelle, réservant le meilleur temps du matin à l'éducation religieuse, l'enseignement profane étant relégué à quelque deux à trois heures en après-midi. La description de Corcos met cependant en évidence la variété des modèles pédagogiques : mixité ou ségrégation sexuelle, hébraïsme ou yiddishisme, prosélytisme ou isolement, importance variable accordée à l'instruction profane et censure plus ou moins ferme des manuels scolaires. Cette diversité ne fait que refléter celle de la population juive de Montréal, de tendance traditionnelle, progressiste, hassidique ou orthodoxe, et qui compte notamment dix communautés hassidiques tout à fait indépendantes l'une de l'autre.

L'ouvrage d'Arlette Corcos – dont le patronyme indique l'origine sépharade – a plus d'un mérite. L'auteur a su se démêler suffisamment dans l'imbroglio des lois scolaires québécoises, l'épineuse question des taxes ou les différences de statut des écoles publiques pour nous présenter une version claire de la grande saga des écoles juives, délestée des vues chauvines antiquébécoises que nous servait David Rome, lesquelles n'ont laissé que quelques traces fugaces dans le récit. On ne trouvera pas ici, en tout cas, de faits à l'appui de ce mythe persistant, tant chez les Juifs que chez les universitaires judéistes : « L'Église catholique a refusé les enfants

juifs dans le réseau scolaire catholique et a, par là, entraîné leur anglicisation. » (M. LABELLE et J. LÉVY, 1995.) (La vérité, c'est que les Juifs de la diaspora se sont toujours donné comme règle de parler la langue du pouvoir; et que leurs enfants seraient moins dépayés dans une atmosphère « judéo-chrétienne » protestante que dans un milieu « pagano-chrétien » catholique.) L'exposé factuel est assis sur un bon arrière-plan historique et s'achève sur de sobres synthèses. Une volumineuse troisième partie nous offre une description très détaillée du réseau des écoles juives, basée en bonne part sur des données d'entrevues. Et Corcos n'a pas senti le besoin de « faire valoir » son solide travail par quelque problématique originale ou leçon de l'histoire. Le seul reproche que j'aurais à lui faire, je l'adresserai à son éditeur, qui aurait dû exiger la traduction des fort nombreuses citations en anglais.

Nicole GAGNON

*Département de sociologie,
Université Laval.*

Évelyne TARDY, Manon TREMBLAY et Ginette LEGAULT, *Maires et mairesses. Les femmes et la politique municipale*, Montréal, Liber, 1997, 111 p.

Ce petit livre présente les résultats d'une enquête par questionnaires et entrevues effectuées auprès d'un échantillon de maires et de mairesses des municipalités québécoises entre décembre 1993 et août 1995. Les auteures disent poursuivre deux objectifs : nous renseigner sur ce personnel politique fort peu connu et éclairer un aspect du débat actuel sur la décentralisation et les conséquences éventuelles d'une véritable décentralisation. La contribution sur le premier plan est évidente et importante tandis que sur le second, je crois que l'argument des auteures est moins clair. J'y reviens.

Les questionnaires ont été remplis par 337 élus municipaux : 88 mairesses et 249 maires. Ces réponses, ainsi que celle des entrevues permettent aux auteures de comparer le profil des mairesses avec celui des maires. Certains thèmes ressortent : les femmes se lancent en politique après que leurs enfants ont atteint une certaine autonomie et elles deviennent mairesses à un âge plus avancé que les hommes. La famille reste dont une contrainte importante pour l'engagement politique des femmes. Presque toutes les mairesses ayant un conjoint ont reconnu que l'accord du conjoint était une étape nécessaire dans le début de leur carrière politique tandis que seulement un maire a déclaré que l'accord de sa conjointe avait été une condition à son entrée en politique. La même contrainte ressort lors des élections – les mairesses ont souvent l'impression d'être attaquées, accusées d'avoir abandonné leurs enfants pour la politique. L'association des femmes avec le privé et des hommes avec le public joue encore au niveau de la politique municipale.

Les auteures dégagent deux profils de mairesses. Les premières cherchent à être reconnues comme êtres humains et n'ont pas de sympathie particulière pour les